



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 25 novembre 2013**

L'an deux mil treize le vingt cinq novembre à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Nicolas BOURGAIS, Jean-Michel BRESSOT, Christèle CADORET, Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Sylvain GODU, Béatrice LEFRANCOIS, Patricia LHOIR, Aldric OFFROY, Bruno PAYENNEVILLE, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Alexa CRANSHOFF ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN, Daniel HALOTEL ayant donné pouvoir à Christèle CADORET, Sylvain LEFRANCOIS

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Béatrice LEFRANCOIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2013](#)

Approuvé à l'unanimité

[Révision des tarifs communaux pour l'année 2014](#)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs communaux et ce à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les tarifs proposés seront les suivants :

Foyer Socio Culturel

	<u>Anciens Tarifs :</u>	<u>Nouveaux Tarifs :</u>
Week-end	428 €	436 €

Participation aux frais de chauffage du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre :

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
A la journée	21 €	22 €

Une caution sera déposée lors de la remise des clefs, son montant est fixé à : **500 €**.

En cas de dégradation des lieux, il sera facturé aux responsables des dégâts :

- le montant des fournitures
- le temps passé à la remise en état, au prix de revient de l'heure de travail de l'agent d'entretien et de l'agent technique, majoré de 140 % pour récupérer le montant des charges patronales.

Un forfait de **80.00 €** sera également demandé lorsque les locaux sont rendus sales.

Le chèque de caution ne sera restitué qu'après règlement du titre de recettes, le Trésor Public de Duclair étant chargé du recouvrement.

Ces clauses s'appliquent pour la Salle des Fêtes et la Grange.

Salle Culturelle de la Grange

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
Journée	135 €	138 €

Participation aux frais de chauffage mêmes conditions que le Foyer Socio Culturel soit à la journée **22 €**.
Montant de la caution : **500 €**.

Bibliothèque Municipale

Adhésion : **10 €** par famille (commune), et **15 €** par famille (hors commune).

Caution pour les usuels :

■ **46 €** pour le dictionnaire

■ **31 €** pour le livre

En cas de non retour des livres dans un délai de deux mois, à compter de la date d'échéance du prêt, les ouvrages seront facturés au prix en vigueur.

Droit de place au marché

Forfaits annuels, quelque soit le nombre de jours de présence, en fonction de la surface occupée :

- moins de 2 m linéaires : **85 €/an**
- de 2 m à 10 m linéaires : **125 €/an**.

Concession dans le cimetière

Les tarifs des concessions dans le cimetière sont fixés comme suit :

<u>Fosse</u>	1 corps	2 corps	3 corps
50 ans	100 €	200 €	300 €
30 ans	60 €	120 €	180 €

Columbarium

- 30 ans **650 €**

- 50 ans **1100 €**

Vacation de police **25 €**

Publicité Bulletin

- **45 €** pour 1/8 de page
- **80 €** pour 1/4 de page
- **115 €** pour 1/2 de page
- **200 €** pour une page de format A4

Tarifs divers

- Photocopies

Noir et blanc

A 4 : **0.20 €**

A 3 : **0.30 €**

Couleur

A4 : **0.60 €**

A3 : **1.10 €**

- Fax **0.30 €**

- Sacs pour les déchets verts **1.30 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

Travaux d'aménagement de sécurité et de création d'un trottoir sur la route de Quevillon – Avenant au marché de travaux et pénalités de retard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux d'aménagement des trottoirs de la route de Quevillon. Suite au refus par le Conseil du 23 septembre 2013 du montant de l'avenant pour les travaux supplémentaires, une nouvelle proposition est en cours d'élaboration par le Maître d'œuvre pour un montant de 8.687,34€ HT ; proposition qui semble acceptable.

Monsieur le Maire indique aussi, qu'en raison du dépassement important du délai de livraison, il a demandé au Maître d'œuvre de prévoir un montant de pénalités pour retard de l'ordre de 6.000€ et de prévoir une garantie de 2 ans sur l'étanchéité des murs de clôture en moellons.

Dès que l'ensemble de ces réserves sera transcrit sous forme de convention entre les différentes parties et après avis de la Commission d'appel d'offres, celle-ci sera présentée aux membres du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Rythmes scolaires rentrée 2014/2015

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de valider les nouveaux horaires scolaires proposés suite aux différentes concertations entre la mairie, les écoles, les représentants élus des parents d'élèves et la garderie périscolaire, dont le détail est le suivant :

- **8 H 45 11 H 45 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis**
- **11 H 45 13 H 15 pause méridienne**
- **13 H 15 15 H 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les horaires scolaires susmentionnés pour la rentrée scolaire 2014/2015 pour les écoles maternelle et primaire de la commune de Saint Martin de Boscherville.

Monsieur le Maire précise qu'une réponse de l'éducation nationale concernant ces nouveaux rythmes scolaires sera transmise à la commune pour le 31 décembre 2013 au plus tard.

Madame LEFRANCOIS, Adjointe au Maire en charge des Ecoles, indique qu'une première concertation a eu lieu avec l'Association Accueil des Ecoliers afin d'organiser l'accueil des enfants entre 15h30 et 16h30, sachant que les maternelles resteraient dans leur école. En effet, il est important que l'Accueil des Ecoliers soit un repère pour les enfants de primaire avant de se diriger vers telle ou telle activité.

De ce fait, Madame LEFRANCOIS précise qu'il serait souhaitable d'agrandir les locaux de la garderie afin d'augmenter la capacité d'accueil et d'améliorer le confort des enfants ainsi que d'aménager le préau déjà fermé de l'école maternelle afin de pouvoir l'utiliser comme salle d'activité.

Le Conseil Municipal propose de réaliser une étude pour la réalisation de ces travaux et de se prononcer lors de la prochaine réunion au vu du chiffre.

CREA – Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte du 14 novembre au 14 décembre 2013, au titre des articles L. 123-1 et suivant du Code de l'Environnement, sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CREA et propose d'émettre un avis sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CREA.

Enquêtes Publiques – Protection du captage de Quevillon

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des enquêtes publiques conjointes ont été ouvertes du 4 novembre au 6 décembre 2013 concernant la protection du captage d'eau potable de Quevillon et propose d'émettre un avis sur ce dossier.

Il précise que le dossier porte essentiellement sur la définition des périmètres de protection du captage qui sont de trois types : immédiat rapproché et éloigné.

Ces périmètres étaient déjà existants mais n'avaient jamais fait l'objet d'une enquête publique. La CREA souhaite procéder à la régularisation administrative.

Le périmètre de protection immédiat qui est entièrement clos et propriété de la CREA a également été élargi mais ne concerne que la commune de Quevillon.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier de protection du captage de Quevillon.

SDE76 – Remboursement d'emprunts

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le SIERG sera dissout en fin d'année 2013.

L'ensemble des compétences de ce syndicat primaire sera repris au 1^{er} janvier 2014 par le Syndicat Départemental d'Electrification (SDE76).

De ce fait, Monsieur le Maire précise que les prêts souscrits par la commune auprès du SIERG sont transférés au SDE76.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le SDE76 la convention de remboursement d'emprunts.

Création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que compte tenu de son ancienneté, un agent actuellement Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles peut accéder au grade d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

La nomination d'un agent à un grade supérieur ne peut se faire qu'après délibération créant le poste et déclaration de la vacance du poste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de créer un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelle à 31,16/35^e.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** la création du poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée hebdomadaire de 31,16/35^e,
- **prend l'engagement** d'inscrire au budget primitif 2014, les sommes nécessaires à cette dépense.

Suppression d'un poste d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;

Vu la Délibération n°43/13 du 25 novembre 2013 relative à la création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles;

Compte tenu de l'avancement par promotion interne au grade d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles d'un agent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles occupé auparavant par cette personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression du poste d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} janvier 2014.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réajuster les comptes suivants :

Fonctionnement - dépenses

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
65	Autres charges de gestion courante	+ 8 000 €	
66	Charges financières	+ 2 000 €	
022	Dépenses imprévues		- 10 000 €
		10 000 €	10 000 €

Investissement - dépenses

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
16	Emprunts et dettes assimilées	+ 3000 €	
2031	Frais d'études		- 3 000 €
		3 000 €	3 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives.

Questions diverses

- **Dépliant Hébergements et Commerces** : Un nouveau document regroupant l'ensemble des hébergements et commerces présents sur la commune va être édité et sera disponible en mairie et chez les commerçants.
- **Boscherville Infos** : Une page du bulletin sera consacrée aux déchets avec notamment un rappel des jours de collecte, des horaires de la déchetterie et des modes d'évacuation des déchets encombrants.
- **Passage piéton route de l'Abbaye** : Il a été évoqué le souhait de réaliser un passage piéton sur la route de l'abbaye. Un marquage sera prochainement tracé au niveau de l'entrée de la résidence St Georges.
- **Route du Brécy** : Il a été signalé la formation d'un gros trou sur la voirie à proximité de la scierie.
- **Filo'r** : En raison du grand succès rencontré par le Filo'r, un véhicule supplémentaire a été mis en service sur la commune.
- **Téléthon** : En raison de l'assiduité des pompiers depuis de nombreuses années à la manifestation du Téléthon, la caserne de Saint Martin de Boscherville a été sélectionnée pour recevoir un jeune myopathe. Une réception sera organisée en fin de journée à l'occasion de cette rencontre.
- **Repas des anciens 2013** : Le voyage sur Seine organisé le 14 novembre 2013 a été une grande réussite.
- **Vœux du Maire 2014** : La cérémonie des Vœux du Maire 2014 aura lieu le vendredi 17 janvier à 18 h 30 à la Salle des Fêtes.

Séance levée à 23 heures 15

Le Maire,
Hubert SAINT

